

COMMUNE DE BOISSEUIL

DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 20  
Votants : 23

L'an deux mil vingt et un, le 5 mars, le conseil municipal,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à l'Espace Culturel du Crozy, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> mars 2021

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON  
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL  
Laure, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M.  
NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M.  
VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme  
ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER  
Pascal, M. ZBORALA Bernard

ABSENTS : M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. Bernard SAUVAGNAC), Mme  
MOREAU Aurore (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme MOUMIN Manon  
(Pouvoir à M. VALADON Thierry).

Secrétaire de séance : M. Joël LARROQUE

Affiché le : 10/03/2021

## 2. Convention entre la commune de Boisseuil et le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) pour le passage de réseau électrique sur la parcelle AN 167 située sur ZA la Plaine.

Dans le cadre de deux projets industriels sur les parcelles AN 272 et AN 257 le réseau d'électricité doit être étendu sur la ZA la Plaine.

Le réseau créé devra emprunter la parcelle AN 167, propriété de la commune.

A cette fin, le concessionnaire du réseau et l'exécutant des travaux sollicitent l'autorisation d'établir une convention pour le passage de canalisation souterraine d'une longueur totale de 15 mètres sur ladite parcelle.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à signer la convention pour le passage de réseau électrique avec le SEHV ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
*Le Maire,*  
*Philippe JANICOT*

